|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 2 juin 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 110**COM 13/TK+41 22 730 5126+41 22 730 5853tsbsg13@itu.int | - Aux administrations des Etats Membresde l'Union |
|  |  | **Copie:**- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13;- - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Proposition de suppression des Questions 6, 8, 11 et 18/13** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 13 (Réseaux futurs, y compris les réseaux mobiles et les réseaux de prochaine génération), j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à sa réunion du 19 au 30 avril 2010, a décidé de supprimer les Questions 6, 8, 11 et 18/13 conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1, de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs qui ont conduit à la suppression de ces Questions.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 2 août 2010** à 24 heures UTC si votre Administration approuve la suppression de ces Questions.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de ces Questions, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de ces Questions.

5 Après la date mentionnée ci-dessus (2 août 2010), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

ANNEXE 1

(à la Circulaire TSB 110)

**Motifs de la suppression des Questions 8/13 et 11/13**

La Commission d'étude 13 de l'UIT-T a décidé de proposer la suppression des Questions 8/13 (Gestion de la mobilité) et 11/13 (*Convergence des réseaux fixes et des IMT existants et en évolution*), qui ont été fusionnées pour constituer la nouvelle Question 22/13 (*Gestion de la mobilité et convergence fixe-mobile*) (voir la Circulaire TSB 109).

**Motifs de la suppression des Questions 6/13 et 18/13**

La Commission d'études 13 de l'UIT-T a décidé de proposer la suppression des Question 6/13 (*Architecture des réseaux mobiles de télécommunication pour les réseaux NGN*) et 18/13 (*Prescriptions et cadre d'utilisation des composantes logicielles grand public dans un environnement ouvert*) pour lesquelles aucune contribution n'est parvenue, lors de trois réunions successives de la Commission d'études 13.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_